

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CIMETROL SUPER EW DILUTED

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CIMETROL SUPER EW DILUTED

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Insecticide.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur PelGar International Ltd

Unit 13

Newman Lane

Alton Hampshire GU34 2QR United Kingdom +44(0)1420 80744

christine.unsworth@pelgar.co.uk

EU Legal Representative PelGar International Limited 18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon, France

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1420 80744 (Monday - Friday 9.00am - 5pm GMT)

Numéro d'appel d'urgence

Austria: +43 1 406 43 43 national Belgium: 070 245 245 Bulgaria: +359 2 9154 233

Croatia: +3851 2348 342

Cyprus: 1401

Czech Republic: +420 224 919 293, +420 224 915 402

Denmark: +45 8212 1212

Estonia: 16662 Finland: 0800 147 111

France: + 33 (0)1 45 42 59 59

Germany: +44 (0)1420 80744 (9am-5pm Monday- Friday GMT)

Greece: (0030) 2107793777 Hungary: +36-80-201-199 Iceland: (+354) 543 1000 / 112

Ireland: Members of Public: +353 (01) 809 2166. (8am-10pm daily) Ireland: Healthcare Professionals: +353 (01) 809 2566 (24 hour service)

Italy: 0382-24444 Latvia: +371 67042473

Liechtenstein: +44 (0)1420 80744 (9am-5pm Monday- Friday GMT)

Lithuania: +370 (85) 2362052 Luxembourg: 8002 5500

Malta: +44 (0)1420 80744 (9am-5pm Monday- Friday GMT) Netherlands: +31(0)30 274 8888 Healthcare Professionals only

Norway: 22 59 13 00

Poland: +44 (0)1420 80744 (9am-5pm Monday- Friday GMT)

Portugal: +351 800 250 250 Romania: +40213183606 Slovakia: +421 2 5477 4166

Slovenia: 112

Spain: +34 91 562 04 20

Sweden: 112 - Begär Giftinformation

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé Non Classé Dangers pour la santé

humaine

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CYPERMETHRIN TECHNICAL <1%

Numéro CAS: 52315-07-8 Numéro CE: 257-842-9

Facteur M (aigu) = 1000 Facteur M (chronique) = 1000

Classification

Acute Tox. 3 - H301 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

PIPERONYL BUTOXIDE TECHNICAL <1%

Numéro CAS: 51-03-6 Numéro CE: 200-076-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119537431-46-XXXX

Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1

Classification

Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

TETRAMETHRIN <1%

Numéro CAS: 7696-12-0 Numéro CE: 231-711-6

Facteur M (aigu) = 100 Facteur M (chronique) = 100

Classification

Acute Tox. 4 - H302 Carc. 2 - H351 STOT SE 2 - H371 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Pyriproxifen <1%

Numéro CAS: 95737-68-1 Numéro CE: 429-800-1 Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1

Classification

Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité

au personnel médical.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.

Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas

faire vomir sans indication contraire du personnel médical.

Contact cutané Rincer à l'eau.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

Protection des secouristes Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors

de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

InhalationAucun symptôme particulier connu.IngestionAucun symptôme particulier connu.Contact cutanéAucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools,

du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens

d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée

en pression excessive.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les

substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements importants: Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, voir Section

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages.

Classe de stockage

Stockage de produits dangereux divers.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

Description d'usage Pesticide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection





Contrôles techniques

appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du

produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection

suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection des mains

Aucune protection des mains particulière recommandée. Éviter le contact avec la peau.

du corps

Autre protection de la peau et Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger,

boire ou fumer en manipulant le produit.

Protection respiratoire

Mesures d'hygiène

S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demimasques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes

à la norme européenne NF EN 140.

Contrôles d'exposition liés à la Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des protection de l'environnement équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide très fluide.

Couleur Blanc laiteux

Odeur Légère. Solvant.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Hq Pas d'information disponible.

Point de fusion Pas d'information disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d'éclair Pas d'information disponible. Date de révision: 08/11/2021 Révision: 7 Remplace la date: 07/05/2019

CIMETROL SUPER EW DILUTED

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

Facteur d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Non pertinent.

Limites Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 1.09 @ 25°C

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'autoinflammabilité Pas d'information disponible.

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité Pas d'information disponible.

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

RéactivitéVoir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les

conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter II n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation

dangereuse.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit

provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 36 737,69

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cutanée

Données sur l'animalCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vitro

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vivo

Cancérogénicité

<u>Cancérogénicité</u>

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

fertilité

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **développement**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

Organes cibles Système respiratoire, poumons

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

InhalationAucun symptôme particulier connu.IngestionAucun symptôme particulier connu.Contact cutanéAucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu.

Voie d'exposition Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui

peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Aquatic Acute 1 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 1 -

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Toxicity of ingredients

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler

les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi

potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des

déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable.

Classe déchet L'élimination des déchets Numéro clé du EWC est 20 01 19 (pesticides)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la

documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR/RID)
 3082

 N° ONU (IMDG)
 3082

 N° ONU (ICAO)
 3082

N° ONU (ADN) 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS

CYPERMETHRIN TECHNICAL, TETRAMETHRIN)

Nom d'expédition (IMDG) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS

CYPERMETHRIN TECHNICAL, TETRAMETHRIN)

Nom d'expédition (ICAO) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS

CYPERMETHRIN TECHNICAL, TETRAMETHRIN)

Nom d'expédition (ADN) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS

CYPERMETHRIN TECHNICAL, TETRAMETHRIN)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 9

Code de classement ADR/RID M6

Etiquette ADR/RID 9

Classe IMDG 9

Classe/division ICAO 9

Classe ADN 9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

Ш

Ш

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) III
Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN)

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

EmS F-A, S-F

Catégorie de transport ADR 3

Numéro d'identification du

90

danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (-)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision: 08/11/2021 Révision: 7 Remplace la date: 07/05/2019

CIMETROL SUPER EW DILUTED

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises

dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CAS: Chemical Abstracts Service. ETA: Estimation de la toxicité aiguë

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Sigles et abbréviations utilisés Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

dans la classification Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Procédures de classification

selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Aquatic Acute 1 - H400: Aquatic Chronic 1 - H410:

Conseils de formation

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Date de révision 08/11/2021

Révision

07/05/2019 Remplace la date

Numéro de FDS 22061

intégralité

Mentions de danger dans leur H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux, Appareil

respiratoire, poumons).

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.